

Société AJPL
Société par actions simplifiée
au capital de 505.544,44 euros
siège social : 233 avenue de Paris
78820 Juziers
RCS Versailles 441 703 352

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

L'an deux mille vingt-cinq, et le 30 juin,

En présence de monsieur Frédéric Gilliet, es-qualité de représentant de la société MFDG, SARL, associée unique et Présidente de la Société.

- La Présidence constate la démission de monsieur Frédéric Gilliet de ses fonctions de directeur général et prend acte de cette démission à compter du 24 juin 2025.
- Pouvoir en vue des formalités.

1- Démission du Directeur Général

L'associée unique de la Société prend acte de la démission de monsieur Frédéric Gilliet de son mandat de directeur général de la Société notifié par courrier du 24 juin 2025 et ce, à compter du même jour.

L'associée unique donne quitus a monsieur Frédéric Gilliet de ses fonctions de directeur général.

2 - Pouvoirs

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Pour la société MFDG Sarl représentée par monsieur Frédéric Gilliet.

